



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 mars 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir de la question n° 4), M. Emile BRIOT (à partir de la question n° 4), M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir de la question n° 4), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (à partir de la question n° 4), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : Mme Claudine CAULET, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote : Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF, M. Yannick POUJET à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Nicolas BODIN, M. Rémi STHAL à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Ilva SUGNY à Mme Carine MICHEL, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 37 - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2019-2023 au titre du Fonds d'Intervention Régional, secteur Prévention et promotion de la santé (Vaccinations)

**Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2019-2023
au titre du Fonds d'Intervention Régional,
secteur Prévention et promotion de la santé (Vaccinations)**

Rapporteur : M. l'Adjoint DEVESA

	Date	Avis
Commission n° 2	15/03/2019	Favorable unanime

Depuis de longues années, la politique vaccinale est ancrée dans le paysage municipal bisontin. La Ville de Besançon s'est toujours souciée de maintenir une couverture vaccinale satisfaisante de sa population.

La prévention des maladies transmissibles constitue l'objectif principal du Centre Municipal de Vaccination rattaché à la Direction Hygiène-Santé, notamment par la mise en place d'actions permettant de développer et de promouvoir la vaccination.

Dans un premier temps, le Centre Municipal de Vaccination se charge d'assurer le suivi vaccinal et l'information de la population sur la nécessité d'être bien vacciné. Cette information est réalisée, à partir d'un logiciel spécifique, par l'envoi d'un courrier ou d'un mail (conseil vaccinal) et diffusée à toute personne née et résidant à Besançon, dès la naissance et tout au long de la vie en tenant compte des recommandations du calendrier vaccinal officiel et des avis du Haut Conseil de la Santé Publique. Le fichier exploité par le centre contient 152 926 dossiers individuels. En 2018, 12 522 conseils de vaccinations ont été adressés aux Bisontins et 14 028 informations vaccinales collectées et enregistrées.

Pour compléter ce dispositif et favoriser l'accès à l'acte vaccinal, le Centre Municipal de Vaccination organise des séances de vaccinations publiques et gratuites, deux fois par semaine et toute l'année : 93 séances ouvertes, 2 750 personnes se sont présentées et 2 407 vaccinations effectuées.

Dans un deuxième temps, le Centre Municipal de Vaccination s'engage dans des actions de promotion et s'attache des partenariats avec des organismes institutionnels et associatifs pour la prise en charge des populations à risque et en grande difficulté.

Le service est partenaire du programme national de la promotion de la vaccination dans le cadre de la Semaine Européenne de la Vaccination.

Le service apporte son soutien au programme régional vaccination 2018-2028 établi par l'ARS et à ce titre intervient à la Journée Défense et Citoyenneté au Centre du Service National, 6^{ème} Régiment de Besançon, pour des séances de sensibilisation à la vaccination auprès des jeunes.

Le service accompagne et gère le suivi vaccinal des personnes en difficultés notamment adressées par le Médecin de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et des bénéficiaires d'organismes : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA), Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale (CHRS), Centre d'examen de Santé de Planoise. Il apporte son expertise dans la prise en charge des mineurs non accompagnés adressés par l'Aide Sociale à l'Enfance. En ce sens il participe à la lutte contre les inégalités sociales de santé.

Il collabore avec le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), les services de santé au travail, les hôpitaux de proximité et les médecins libéraux pour optimiser la couverture vaccinale.

A ce titre, le Centre Municipal de Vaccination de la Direction Hygiène-Santé est un relais de la politique vaccinale élaborée par le Ministère de la Santé.

En cas d'épidémie, le service est reconnu comme structure sanitaire mobilisable sur le territoire. Il peut être amené à participer au Réseau Régional d'Appui de prévention de promotion de la santé pour répondre aux besoins identifiés dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Déjà signé en 2012 et 2015, le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens engagé avec l'ARS, Département prévention santé environnement, est renouvelé pour les années 2019-2023.

Ce contrat permet à la Ville de Besançon d'assurer la continuité des séances publiques de vaccination, du suivi vaccinal et des actions de promotion de la vaccination.

Une subvention de 78 000 € est versée chaque année à la Ville de Besançon au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR). Cette recette sera encaissée sur la ligne 74.510.74718.50000.

M. VAN HELLE, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat.

Préfecture du Doubs
Reçu le 12 AVR. 2019
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1